



## Contrat de relance et de transition écologique

### Préambule

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Afin d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance" ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise ayant pour objectif de bâtir la France de 2030. Le plan de relance doit permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise.

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Il s'engage également à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Le plan de relance s'articule autour de trois priorités :

### **Écologie**

30 milliards de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.

### **Compétitivité**

Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets, nos industries, et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer notre indépendance économique. 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent  $\frac{1}{3}$  de l'activité économique des entreprises françaises.

### **Cohésion**

Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, préfet du Calvados, le **Département représenté par Jean-Léonce DUPONT, président** et la Communauté de Communes Bayeux Intercom, représentée par Patrick GOMONT, président.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance.

Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'Etat et le Département soutiendront l'EPCI et les communes membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat.

Le Département apportera son concours au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes rurales, contrats départementaux de territoires, enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...).

Tout au long du CRTE, l'État et le Département du Calvados s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par le territoire de Bayeux Intercom dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics,

## PARTIE 1 / Présentation du territoire



La communauté de communes de « Bayeux Intercom » a été créée le 12 octobre 1993. Elle regroupe 36 communes, pour une population de 30 293 habitants au 1er janvier 2017, et une superficie de 201 km<sup>2</sup>. Située dans le Nord-Ouest du département du Calvados, à environ 20 minutes de Caen et 40 minutes de Saint Lô.

La communauté de communes est structurée autour de l'aire urbaine bayeusaine et incluse dans le bassin de vie de Bayeux, elle se situe sur l'axe autoroutier et l'axe ferroviaire Paris-Cherbourg. Sa population croît légèrement au fil des ans grâce à un solde migratoire positif, avec des évolutions contrastées entre communes.

Le territoire bénéficie ainsi d'une bonne attractivité qu'il est néanmoins nécessaire de conforter. Il bénéficie notamment d'un cadre privilégié mêlant un secteur rural en partie maillé de haies bocagères, parcouru par plusieurs vallées et doté d'un patrimoine naturel et bâti remarquable, de 16km de frange littorale et d'une

ville-centre équipée et reconnue pour son patrimoine historique avec la Tapisserie de Bayeux classée à l'UNESCO et la présence de l'un des deux secteurs sauvegardés du Calvados notamment.

Bayeux Intercom, au travers des stratégies développées dans les contrats avec ses partenaires (contrat de ruralité et contrats de territoire Département et Région), a choisi de renforcer sa double attractivité résidentielle et économique.

Ce territoire dynamique accueille outre d'importantes activités agricoles, agro-alimentaires et industrielles, une activité de pêche intense grâce à Port-en-Bessin-Huppain, 1er port de pêche de Normandie en valeur et 1ère criée de Normandie en volume.

Le Plui adopté à l'unanimité en janvier 2020 a notamment permis de préciser ces enjeux à travers une planification mettant en avant :

- Une densification nécessaire et prioritaire des espaces urbains
- Une polarisation des développements et une valorisation des espaces résiduels
- Des dispositions protectrices en faveur du commerce de proximité localisé dans les centralités.

Bayeux Intercom a par ailleurs choisi d'élaborer son PCAET conjointement avec les deux intercommunalités voisines. Ce projet, confié à Bessin Urbanisme a été approuvé également en 2020.

Afin de préparer le nouveau mandat, l'EPCI et ses communes membres ont souhaité élaborer un projet de territoire permettant de définir la feuille de route des politiques publiques qu'ils entendent mettre en œuvre. Le présent contrat s'appuie sur le diagnostic et les axes retenus dans le cadre de ce projet de territoire annexé au présent document.

Il intègre par ailleurs les projets et les dynamiques initiées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » et de l'Opération de Redynamisation du Territoire qui associe Bayeux Intercom et les communes de Bayeux et de Port-en-Bessin-Huppain au titre de la défense des centralités.

En matière diagnostic, le document s'appuie principalement sur deux sources:

- Le diagnostic du territoire partagé du PLUi
- Les dernières données de l'AUCAME

Au regard de l'ensemble des travaux, trois grands enjeux sont identifiés :

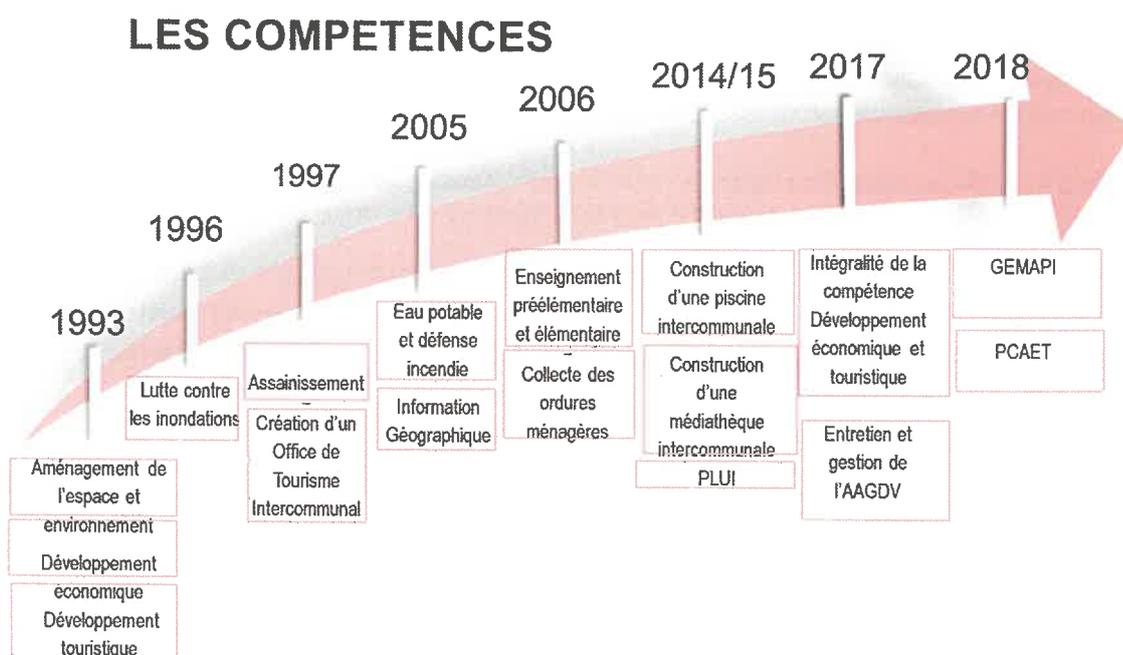
**Intégrer Bayeux Intercom dans une dynamique de développement et d'attractivité à l'échelle du Bessin et de la Normandie**

**Organiser le territoire pour répondre au défi des grandes transitions : démographique, économique, écologique et numérique**

**Renforcer l'accès des habitants aux meilleures conditions de vie.**

Bayeux Intercom et ses communes membres proposent d'y répondre à travers 5 axes de développement :

- 1 Etablir une organisation efficace, durable et solidaire du territoire
- 2 Renforcer l'attractivité résidentielle et l'accès de tous les habitants aux meilleures conditions de vie
- 3 Conforter l'attractivité économique et l'accès à l'emploi
- 4 Faire de la transition écologique un axe transversal
- 5 Accompagner le développement du numérique et de l'innovation



#### A COMPETENCES OBLIGATOIRES

##### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- SCOT
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- PLUI

##### ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Toute action de développement économique (aides, soutien à la création, études...)
- Action en faveur de l'emploi
- Création, aménagement et entretien des zones d'activités
- Gestion immobilière d'entreprise (pépinière, atelier-relais...)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Création et gestion d'un office intercommunal de tourisme,
- Coopération intercommunautaire en matière de développement touristique notamment la participation à un pôle touristique du Bessin.

## **AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

- Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la Commune de Bayeux;

## **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATION**

### **B- COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Préservation, valorisation et protection de l'environnement

- Chemins de randonnée
- Aménagements paysagers
- Déchets ménagers
- Eau potable :
- Défense incendie :
- Information géographique
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

#### **ENSEIGNEMENT**

- Enseignement maternel et élémentaire incluant :
- Construction, extension et entretien des bâtiments affectés à l'enseignement maternel et élémentaire inclus dans le périmètre scolaire des écoles.
- Financement des classes de découverte
- La définition et la mise en œuvre de politiques d'accompagnement du temps pédagogique et du projet de vie scolaire, projet éducatif local
- Santé scolaire maternelle et élémentaire prise en charge de la part communale des coûts liés au fonctionnement du ou des centres médico-scolaires
- Temps périscolaire
- Restauration scolaire

#### **TRANSPORT SCOLAIRE**

#### **EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS**

La construction, l'entretien, les réparations et la gestion d'une médiathèque intercommunale.

La construction, l'entretien, les réparations et la gestion d'une piscine intercommunale.

### **C- COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

- Construction et gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration ;
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : contrôles techniques, assistance aux particuliers, réhabilitation et entretien, dans le cadre législatif et réglementaire.
- Aide au montage technique et financier de dossiers subventionnables concernant la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

#### **ACTION SOCIALE**

- Insertion économique et sociale : incluant toute action facilitant l'insertion économique et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, particulièrement pour l'accès à l'emploi.
- Soutien aux actions gérontologiques

#### **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

#### **HABILITATION EN MATIERE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DROIT DES SOLS**

## **PARTIE 2/ Les projets**

# 1 Etablir une organisation efficace, durable et solidaire du territoire

Les politiques publiques et les actions portées s'appuieront sur l'armature urbaine définie à l'occasion du PLUi. Celle-ci vise à favoriser un maillage solidaire et vertueux, ainsi que les complémentarités communales entre le pôle principal, des pôles relais et des espaces de coopération intercommunale identifiés.

## 1.1 Conforter une armature urbaine favorisant un maillage solidaire et vertueux des complémentarités communales :

- Confortement des centralités et de l'offre des centres-villes (Petites Villes de demain):
  - Bayeux (actions inscrites dans l'ORT)
  - Port-en-Bessin-Huppain (actions de la future ORT)
  
- Réaménagement de centre-bourgs :
  - Subles (FA)
  - Longues-sur-Mer (FA)
  - Saint Vigor-le-Grand
  - Autres communes selon les projets exprimés à l'avenir

## 1.3 l'intégration dans une dynamique à l'échelle du Bessin et au-delà

- Actions du PCAET mises en œuvre par Bessin Urbanisme à l'échelle du Bessin :
  - Elaboration d'un Plan alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du Bessin.
  - Animation de la démarche régionale de prospective territoriale « Notre Littoral pour demain », avec la Région Normandie et l'agence de l'eau Seine Normandie.
  - Création d'un service GEMAPI mutualisé à l'échelle du Bessin et transfert de la compétence à Bessin Urbanisme.
  - Mise en place d'outils de mesure participatifs de la qualité de l'air et animations auprès des scolaires, avec ATMO Normandie.
  - Accompagnement de 25 familles « en transition » avec le CPIE de la vallée de l'Orne et l'ADEME.
  - Emergence d'une dynamique à l'échelle du Bessin, avec la chambre d'agriculture de Normandie, autour de la méthanisation agricole, de la valorisation énergétique des haies bocagères et du stockage carbone.
  - Animations diverses (visites de terrain, ateliers, séminaires...) en direction des élus locaux, des partenaires institutionnels et des habitants du Bessin, autour de la transition écologique et de la mise en œuvre des dispositions du PCAET du Bessin.
  - Suivi des documents d'urbanisme du Bessin et mise en compatibilité avec le PCAET du Bessin.

## 2 Renforcer l'attractivité résidentielle et l'accès de tous les habitants aux meilleures conditions de vie

### 2.1 Disposer d'une offre de logements suffisante, de qualité et adaptée aux différents besoins

#### Politique de l'habitat

- Etude pré-opérationnelle et mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation des logements (FA ORT)
- Identification de foncier mobilisable (vacant, emprises disponibles) (FA ORT)
- Mise en place du changement d'usage et du numéro d'enregistrement (FA ORT)
- Mise en place du Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique (FA ORT)
- Modernisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et réflexion sur une aire de grands passages
- Accompagner le développement de l'habitat par la réalisation de réserves incendie.

#### Renforcer la qualité urbaine au service de l'attractivité résidentielle et économique

- Renforcer la convivialité des espaces publics (FA ORT)
- Favoriser le réemploi des friches : LCL et abattoirs (ville de Bayeux) (FA ORT)

### 2.2 Favoriser l'accès de tous aux services :

L'organisation en pôles relais et les partenariats communes / intercommunalité doivent constituer des outils de diffusion des services au plus près des habitants (*lien 7 lieux, appui déclic numérique, zones de coopérations communales, maintien des dynamiques associatives*).

#### Activités sportives et ludiques et services à la population :

- Rénovation d'équipement sportif
- Aménagement de complexes de loisirs (citypark, aire bouliste, aires de jeux, selon examen)
- Création d'une maison d'assistante maternelle (Port-en-Bessin-Huppain)

#### Santé de proximité

##### **A – Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD**

Un des objectifs des maisons de santé est d'attirer et maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. Les centres de santé sont un levier de l'amélioration de l'accessibilité aux soins, notamment en zone rurale et contribuent à résoudre l'enclavement de certains territoires. Elles sont avant tout des initiatives locales menées par des professionnels de santé en lien avec les élus locaux.

La rénovation et la modernisation des EHPADS sont également à prioriser. L'équipement des établissements en matériels innovants à très forte valeur ajoutée pour les résidents et les personnels : rails de transfert, fauteuils électriques, capteurs de détection des chutes, etc... » peuvent ainsi être financés.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes ont notamment pour projet :

- Réalisation de pôles de santé :
- Ville de Bayeux
- Port-en-Bessin-Huppain
- St Vigor-le-Grand

### **B – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et agir en faveur des personnes vulnérables**

Les communes et leur EPCI sont des acteurs historiques de l'action sociale de proximité et ce, malgré le transfert de cette compétence au Département ; elles jouent encore un rôle important via leurs centres d'action sociale et interviennent en faveur des publics vulnérables (enfance, jeunes et familles en difficulté, personnes en situation de précarité, de handicap ou en perte d'autonomie, etc).

Elles sont au cœur de la question du vieillissement grâce à leurs compétences variées : urbanisme, habitat, transports, services publics, services de proximité, soins, équipements socioculturels, de loisirs et de sports, communication, sécurité, vie sociale, etc. Les alternatives au modèle traditionnel des EHPAD existent et sont à développer pour un meilleur accompagnement du grand âge à domicile. Les collectivités territoriales mènent au quotidien des actions de prévention et d'accompagnement en faveur des personnes âgées : information, animation d'ateliers, portage de repas, téléassistance, services à domicile, gestion d'établissements d'hébergement, aide sociale, soutien aux proches aidants, lutte contre l'isolement, la maltraitance et la fracture numérique.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

- Résidences autonomie (Adaptation de l'offre municipale)
- Accueil d'une structure d'hébergement pour adultes handicapés
- Développer une offre dans le cadre de l'AMI « personnes en grande vulnérabilité »

### **Offre culturelle lien social et éducation**

#### **A - Favoriser l'implantation de Microfolies et le développement de projets culturels territoriaux**

Ces « lieux de vie culturels pour tous » permettant le développement de nouvelles structures ont vocation à s'étendre, eu égard aux succès d'ores et déjà rencontrés.

L'EPCI a notamment pour projet :

- Implantation d'une Micro-folie (Port-en-Bessin-Huppain – Saint Vigor-le-Grand)
- Création d'un projet "Art, histoire, Lumière" à travers la mise en valeur de certains site historiques de la ville avec en point d'orgue la création d'un spectacle son et lumière lors du Gout du Large (Port-en-Bessin-Huppain)
- Favoriser l'accueil d'artistes en Résidences (Réhabilitation des anciens locaux A.V.F. – Remplacement de la Chaudière fuel – Rénovation intérieure - ...) (Bayeux)

#### **B – Développer l'enseignement culturel et artistique**

Les enseignements artistiques et culturels relèvent d'une organisation spécifique faisant intervenir, entre autres, les communes.

Eu égard à l'impact de la Covid19 sur ce secteur, l'EPCI a notamment pour projet :

Ville de Bayeux :

- Rénovation de la Rotonde de l'école des Beaux-Arts
- Soutien à l'émergence du projet « The School »

**C – Favoriser la vie associative et lien social**

- Créer un équipement pour l'accompagnement de l'initiative associative et citoyenne. (Bayeux - FA ORT)
- Construction d'une maison des jeunes 13 – 18 ans et démolition/reconstruction du local centre aéré/association (St Vigor-le-Grand)

## 3 Conforter l'attractivité économique et l'accès à l'emploi

### **3.1 Poursuivre le développement industriel et artisanal :**

#### **Développement de l'économie maritime**

- Extension ZAE Port-en-Bessin-Huppain et des capacité d'accueil et d'accompagnement des entreprises du secteur maritime
- CSBT : accompagnement de l'implantation d'une activité de micronisation

#### **Requalification des ZAE et intégration de dessertes cyclables**

- Accompagner individuellement les TPE / PME pour les aider à optimiser leurs flux énergie, matières, déchets et eau (Bx Intercom PCAET)
- Accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire, sociale et solidaire (Bx Intercom PCAET)

### **3.2 Conforter l'économie résidentielle et les emplois de proximité :**

#### **Soutien au commerce de proximité**

Bayeux Intercom :

- Créer un observatoire des dynamiques commerciales (FA ORT)
- Soutenir les actions collectives des commerçants (FA ORT)

Ville de Bayeux :

- Mobiliser les emplacements stratégiques (FA ORT)
- Conforter le commerce de proximité.

### **3.3 Conforter l'accès à l'emploi et à la formation :**

#### **Emploi**

La crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité.

Le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés.

Favoriser l'emploi des jeunes, la numérisation des TPE, la formation des salariés et la digitalisation ainsi qu'aider les demandeurs d'emploi longue durée sont autant de mesures qui doivent permettre de soutenir l'emploi et les entreprises du département du Calvados, par la mobilisation au côté de l'État de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités territoriales.

#### **A – Favoriser l'emploi des jeunes**

- Déploiement du plan « 1 jeune, une solution »

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation à accompagner les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir notamment en :

- facilitant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire,
- orientant et formant vers les secteurs et les métiers d'avenir,
- accompagnant ceux qui sont éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

En concertation avec les territoires, cette mesure s'appuie, entre autres, sur l'adaptation des outils nationaux aux spécificités locales, le choix des secteurs prioritaires ou encore la construction de partenariats avec les réseaux d'intervention auprès des jeunes.

- Développement de partenariats avec les établissements scolaires afin d'offrir une expérience professionnelle aux jeunes (Partenariat avec le lycée Arcisse de Caumont pour la mobilisation de stagiaires et de jeunes en étude pour le déploiement de solutions numérique pour les commerçants)
- Mener une politique active de recrutement d'apprentis : 4 apprentis Bx Intercom (alternant enseignement), 1 apprentis Bayeux Museum (BTS tourisme d'Arcisse de Caumont)
- Sensibilisation aux filières locales et aux métiers du territoire en tension durable : outils vidéo
- Réflexion sur un Foyer de Jeunes Travailleurs et l'hébergement des personnes en formation

### **B- Soutenir la numérisation des TPE et la formation des salariés**

L'État aide les territoires dans la numérisation des entreprises de proximité notamment par le biais de 3 mesures pour accompagner les collectivités dans la numérisation de l'économie de proximité : artisans, commerçants, TPE, PME... :

- cofinancement d'un poste de manager de commerce
- cofinancement d'une solution numérique pour le commerce
- ingénierie numérique pour le commerce

Par ailleurs, la formation des salariés en activité partielle, des demandeurs d'emploi et des jeunes, l'accès facilité à la reconversion et la modernisation des organismes de formation demeurent des enjeux du plan de relance afin de permettre de réorienter ces publics vers les nouveaux métiers d'avenir.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

- Mise en place d'une plateforme numérique pour le commerce (FA ORT)
- Formation aux usages numériques des commerçants et artisans (FA ORT)

### **C – Développer la digitalisation**

La crise sanitaire a considérablement accéléré la digitalisation des métiers, de la conception et de la commercialisation des biens et des services.

Concomitamment, le soutien et l'accélération de la digitalisation doit permettre aux secteurs les plus touchés par la crise, comme par exemple le secteur du tourisme, de gagner en compétitivité tout en atteignant un objectif de développement durable, par exemple par l'achat de bornes WIFI, d'équipement en matériel numérique....

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes membres ont notamment pour projet :

- Développer le potentiel d'accueil de télétravailleurs et coworkers

## **3.4 le tourisme, un enjeu économique et social pour tout le territoire :**

### **Tourisme durable**

- Poursuite de la voie douce de la vallée de l'Aure
- Etude de gestion de l'activité balnéaire (mobilités douces, préservation des espaces côtiers) à St Côte de Fresné. (FA)
- Création d'une estacade et d'un ponton plaisance - pêche dans le 1er bassin (Port-en-Bessin- Huppain)
- Mise en place d'un petit train électrique (Bayeux)

### **Mettre en valeur le patrimoine**

Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France, doit être mis en exergue.

Le patrimoine innerve les territoires et a besoin d'être entretenu et restauré sans que les conséquences de la crise sanitaire aient un impact majeur. Le plan de relance a pour objectif de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux dans les territoires.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes ont notamment pour projet :

- Accompagner les projets de rénovation du patrimoine local :
  - Projets structurants: abbaye Juaye Monday, Batterie de Longues-sur-Mer (FA), Restructuration du musée de la Tapisserie de Bayeux (FA), Centre de la liberté de la presse (FA)
  - Valorisation du patrimoine vernaculaire (sont notamment recensés à ce jour des projets communaux pouvant l'objet d'un examen : Four à Chaux de Subles, réhabilitation de lavoir à Agy et Ryes, Tour Vauban, réhabilitation du château et de l'église classée de Ryes, chapelle des Augustines de Bayeux et clocher St Patrice, abords de l'église à Vaux-sur-Aure, ...);

## 4 Faire de la transition écologique un axe transversal

### Exemplarité et bonnes pratiques

- Adhérer à la démarche Cit'ergie (programme de management et de labellisation des politiques climat air énergie (Bx Intercom / Bayeux PCAET)
- Elaborer et faire appliquer une charte « éco exemplarité au travail » (Bx Intercom / Bayeux PCAET)
- Rejoindre le réseau RAN COPER pour une meilleure intégration de clause intégrant le développement durable et la transition énergétique dans les marchés publics locaux (Bx Intercom PCAET)

### Rénovation énergétique des bâtiments

L'ensemble des bâtiments français sont la cause de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Ils consomment plus de 40% de l'énergie produite dans le pays. La priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance.

La territorialisation du plan de relance s'inscrit ainsi par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil majeur au financement de projets émanant de collectivités calvadosiennes. En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. La rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département du Calvados dédiera une partie de ses financements à la rénovation thermique des bâtiments publics pour accentuer l'effet levier des fonds d'État. Il accompagnera, en convergence avec les services de l'État, les projets des communes et de l'intercommunalités grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir les communes de moins de 2 000 habitants via l'APCR (le dispositif actuel du Département permettant déjà de prendre en charge ces projets à hauteur de 70% sous un plafond de 40 000 euros de travaux HT), les communes de plus de 2 000 habitants et l'EPCI via le contrat départemental de territoire. »

Les travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale pourront être financés. L'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liée au programme de travaux pourra y être incluse.

Les actions peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide », par exemple le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage, et sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Les projets d'amélioration des conditions de confort d'été pourront également être aidés. Les travaux visant à limiter le recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle, l'équipement en systèmes de

refroidissement performants en matière de consommation énergétique et les travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur (isolation de la toiture et des murs, protection des ouvertures, isolation, pare-soleil, végétalisation...) seront privilégiés.

Dans cette perspective, l'EPCI et ses communes ont notamment pour projet la rénovation énergétique des bâtiments suivants :

- Etablissements scolaires (action de priorisation suite aux audits réalisés)
- Rénovation énergétiques des bâtiments publics du territoire communes et Bayeux Intercom (recensement, actions communes sur les audit, ...). Parmi les projets identifiés à ce jour : logements communaux, 3ème étage du siège et bâtiment d'entrée de Bayeux Intercom, remplacement de chaudières à Juaye-Mondaye, rénovation énergétiques des vestiaires à St Vigor-le-Grand, ... examen au cas par cas. (FA)
- Mettre en place une mesure systématique des consommations (énergie, eau) sur les bâtiments publics les plus énergivores (Bx Intercom PCAET)
- Fusion / raccordement / rénovation des 2 chaufferies bois pour permettre les extensions à venir du réseau (Bayeux)
- L'Arbre : Rénovation énergétique du bâtiment du tiers-lieu en vue de la création d'une salle de spectacle, espace de co-working et café participatif.

## **Ecomobilité et énergies vertes**

Le domaine des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40% des émissions de CO2 du pays. Des aides seront apportées aux collectivités pour financer des dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

### **A – Favoriser les énergies vertes**

Afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de diminuer l'empreinte carbone, le développement des énergies vertes doit émerger sur le territoire.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

- Développement du photovoltaïque à Esquay (groupe LAMY) (FA PCAET)
- Acquisition de véhicules électriques en vue de poursuivre la transition du parc automobile (Bx Intercom) (FA PCAET)
- Favoriser les mobilités alternatives pour les habitants (déploiement location de vélos électriques, ...)

### **B – Favoriser le développement des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires**

Le développement des mobilités du quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun sont encouragés. Des aides seront notamment apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisé ou parkings relais.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation de sols visent à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique mais aussi aux besoins exprimés de verdissement du paysage urbain. Ces actions pourront être soutenues.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

- Schéma directeur des mobilités actives (FA)
- Plan vélo et investissement pluri-annuel VdBX, favoriser la desserte cyclable et l'apaisement du centre-ville (Bayeux) (FA ORT)
- Pistes cyclables – voie verte by-pass (ST Vigor le Grand) (FA)
- Projet communaux de desserte cyclable : sécurisation et de mobilité de l'ensemble des rues, aire de co-voiturage, abri vélo à Subles, circuit piéton / vélo en cohérence avec les besoins futurs au sein du bourg à Agy, aménagement cyclo pédestre des sentiers ruraux à St Vigor-le-Grand, ...
- Promouvoir la pratique du cyclo/pédibus auprès des parents d'élèves pour les trajets domicile/école (Bayeux Intercom PCAET)

## **Alimentation Durable**

### **A – Aider à la création et à la rénovation des cuisines centrales**

Bien-être, santé, éducation au goût, développement durable, maîtrise du gaspillage, promotion de l'économie et du savoir-faire local : la restauration scolaire et des établissements de santé est aujourd'hui un des enjeux de développement durable.

L'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable, notamment ceux issus de l'agriculture biologique et leur valorisation au sein de la restauration collective suppose de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique. Peuvent ainsi être aidés, la création et la rénovation de cuisines centrales mais aussi l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

- Extension de la cuisine centrale d'Argouges

### **B – Promouvoir les circuits courts**

La crise sanitaire a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire. C'est ainsi que s'inscrit dans le plan de relance, le développement de projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Les projets devront répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé et revêtir une dimension économique, environnementale et sociale. Les opérations s'inscrivant dans le dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT), tels que le déploiement de nouveaux outils pour développer des liens inter-territoriaux, d'animation ou d'évaluation pourront être soutenus.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet :

- Armoires de distribution produits circuits courts
- Plan d'Alimentation Territorial avec Bessin Urbanisme et les 2 EPCI voisins (FA PCAET)

### **La ville de Bayeux :**

- Création d'un jardin permacole
- Extension des jardins
- Jardin botanique : réhabilitation des serres et atelier pédagogique – rénovation énergétique des bâtiments – requalification du jardin (patrimoine)

## **Préservation et valorisation environnementale :**

- Requalification de la rivière Aure (effacement d'ouvrage, création de continuité écologiques, préservation de la biodiversité, confortement et aménagement des berges) – Bayeux FA
- Aménagement du parc urbain de St Vigor-le-Grand

## 5 Accompagner le développement du numérique et de l'innovation

- Pérennisation du service innovant Déclic Numérique

**Déclic Numérique a été créé mi-2019 afin de favoriser l'inclusion numérique du plus grand nombre.**

Le projet est basé sur le constat partagé que près de 40% des français se déclarent en difficulté pour réaliser leurs démarches en ligne (enquête 2019). Dans le même temps la dématérialisation des procédures pour l'accès aux services, aux opportunités économiques, à la vie sociale et aux droits s'accélère (100% de services publics en ligne en 2022).

Dans ce contexte, Déclic Numérique propose :

- des ateliers gratuits et gradués pour l'ensemble des habitants (3 niveaux, soirées thématiques)
- un accompagnement à l'ANTS par la Croix Rouge (suspendu pour cause de COVID)
- des outils à disposition à la médiathèque

Déclic Numérique a été créé à titre expérimental pour répondre à un besoin identifié dans le cadre du Réseau Départemental d'Inclusion Numérique.

Au bout de 18 mois, et malgré un contexte sanitaire qui a réduit les possibilités de contact et les jauges des ateliers, les résultats sont encourageants. Outre la mise en place, la création des contenus des ateliers, les relations avec les partenaires du réseau, plus de 255 usagers individuels ont été formés et rendus autonomes grâce à plus de 400 ateliers dispensés. 90% des usagers souhaitent poursuivre dans le cycle suivant.

Au terme des confinements successifs, on constate que le recours au numérique dans tous les domaines de la vie n'a fait que s'accroître et que les besoins sont plus présents que jamais.

Aussi, en lien avec les objectifs du projet de territoire, il est proposé d'accélérer la formation des habitants du territoire au cours des deux prochaines années.

Pour cela il est proposé de :

1. Pérenniser **Déclic Numérique et le médiateur numérique** de Bayeux Intercom
  2. Mobiliser pendant deux ans un renfort ponctuel pris en charge par l'Etat (Bx Intercom lauréat de l'AMI)
  3. Privilégier les cycles délocalisés dans les communes en partenariat avec les maires
  4. Diversifier les soutiens et les moyens à la disposition des habitants (7lieux)
  5. Renforcer les partenariats
- Equipement informatique des communes
  - Dématérialisation de l'instruction des actes d'urbanisme
  - Installation de bornes Wifi sur le domaine public (Bayeux, Port-en-Bessin-Huppain, ...)
  - Création de bureaux pour favoriser les usages numériques

## 6 ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Afin de renforcer la sécurité de ses habitants et de lutter contre toute forme de délinquance l'EPCI a pour projet :

- Mener une réflexion pour la mise en place d'un comité annuel à l'échelon intercommunal, réunissant les responsables des institutions et organismes publics et privés concernées par les questions liées à la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- Encourager les communes à mettre en place des dispositifs de type participation citoyenne
- Réflexion autour de la vidéoprotection

## MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2020/2026.

### **A – Pilotage**

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.

### **B – Évaluation**

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

### **C – Annexes**

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.



Gwenn JEFFROY

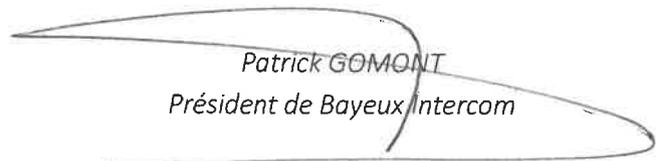
Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayeux

Fait à Bayeux, le 20 octobre 2021



Jean-Léonce DUPONT

Président du Conseil Départemental



Patrick GOMONT

Président de Bayeux Intercom